

Paris, le 9 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Un plan de transformation des ESAT au bénéfice de tous**

Début 2021, Sophie CLUZEL, Secrétaire d’Etat auprès du Premier Ministre chargée des Personnes Handicapées, a lancé une grande concertation sur l’évolution des ESAT, concertation à laquelle a pris part une centaine de parties prenantes, professionnels du secteur et personnes en situation de handicap, en se mobilisant et s’impliquant activement dans 5 groupes de travail thématiques dédiés à la conception de la feuille de route de transformation des ESAT.

Ce jour, Sophie CLUZEL a présenté aux contributeurs les résultats des arbitrages interministériels sur les propositions issues de la concertation. Le secteur professionnel comme les personnes en ESAT, expriment unanimement leur satisfaction et saluent la méthode en co-construction qui a été privilégiée et l’esprit de confiance qui a animé la démarche.

Ce plan global constitue les orientations pour les années à venir du modèle attendu des ESAT.

Le gouvernement réaffirme le soutien au modèle des 1 500 ESAT, structures médico-sociales au sein desquelles évoluent près de 120 000 personnes en situation de handicap et dont le rôle est reconnu, d’autant plus à la sortie de la crise sanitaire, économique et sociale.

L’enjeu est néanmoins d’impulser une nouvelle dynamique en confortant la mission des ESAT d’accompagnement des personnes dans une trajectoire professionnelle. Cette démarche de transformation s’inscrit dans la continuité du rapport de l’IGAS, publié fin 2019, sur les ESAT.

**Selon Sophie CLUZEL,** *« Nous devons garantir à chaque personne en situation de handicap la possibilité d’engager un parcours professionnel, qu’il soit en ESAT, en entreprise adaptée (EA) ou en milieu ordinaire. Ce plan global est très concret et transformateur à de nombreux égards : équilibré, répondant aux attentes des personnes, ambitieux et créant le consensus des organisations gestionnaires qui nous ont fait part de leur satisfaction, quant aux principes et objectifs posés. Nous portons désormais une responsabilité collective avec le secteur : celle de faire aboutir sur le terrain nos engagements communs partagés, afin que les établissements se les approprient et les mettent en œuvre au bénéfice des personnes ».*

**La majeure partie des 31 mesures issues des 17 engagements du plan seront opérationnelles dès le 1er janvier 2022 dans le cadre d’une instruction ou d’un décret ; d’autres mesures nécessiteront la mobilisation d’une loi, PLF et du PLFSS, pour une mise en œuvre également au 1er janvier 2022** ; enfin, certaines mesures s’intègrent dans des sujets au périmètre plus étendu et devront faire l’objet de discussions dans le cadre de travaux déjà existants ou à lancer.

**Parmi les mesures les plus transformatrices :**

**S’agissant de la garantie des droits des personnes handicapées en ESAT :**

Le statut spécifique de la personne est conservé : l’ESAT n’est pas une entreprise ordinaire, la personne n’a pas un statut de salarié ; pour autant, la personne est reconnue comme sujet de droits, qui produit une valeur ajoutée par son travail en ESAT et des droits nouveaux qui se rapprochent de ceux des salariés sont octroyés, tels que les **droits aux congés exceptionnels** ou **l’accès à la formation professionnelle**.

Les ESAT sont également incités à proposer une complémentaire santé.

**S’agissant du renforcement de l’accompagnement et de la fluidification des parcours professionnels :**

* L’acronyme ESAT évolue symboliquement et devient « **Etablissements et Services d’Accompagnement par le Travail** » au lieu de « aide par le travail », afin d’affirmer la mission des ESAT d’accompagner le projet professionnel des personnes.
* Les parcours professionnels des personnes sont dynamisés et sécurisés : l’orientation en ESAT devient **« parcours renforcé en emploi »** et permet à la personne d’**évoluer librement en ESAT, en EA et en entreprise ordinaire « classique** ».
* **Les trajectoires sont sécurisées avec l’instauration d’un droit aux allers-retours, sans nouvelle décision administrative de la MDPH.**

Concrètement, la personne pourra faire des insertions en milieu ordinaire en ayant l’assurance, en cas de rupture durant la période d’orientation en ESAT, de **pouvoir retrouver sa place en établissement**.

La personne pourra par ailleurs intégrer progressivement le milieu ordinaire, avec une possibilité de **cumuler une activité professionnelle** à temps partiel en ESAT et un contrat de travail à temps partiel auprès d’un employeur ordinaire.

**S’agissant des établissements :**

* Pour garantir cette fluidité de parcours, le cadre de gestion des établissements est assoupli : **l’aide au poste versée par l’ASP aux établissements est désormais calculée sur une base annualisée**.
* **15 millions** d’euros sont mobilisés au titre du plan **France Relance** pour permettre aux établissements de **moderniser leur équipement** qui peut avoir un taux de vétusté important, mais aussi de **recourir à des expertises conseil** pour se positionner sur de nouvelles activités. C’est une condition nécessaire pour la formation professionnelle des personnes en situation de handicap, mais aussi pour donner de **meilleures conditions de travail aux professionnels** et aux moniteurs en particulier.

Parmi les témoignages exprimés par **les organismes gestionnaires, les professionnels de terrain et les personnes en ESAT :**

**Patrick MAINCENT,** Vice-président de l’UNAPEI en charge de l’emploi : *« Merci pour la présentation de la transformation des ESAT, et les propositions très motivantes qui sont faites. L’Unapei souhaite poursuivre son implication dans les groupes de travail à venir. »*

**Patrick ENOT**, Président de la Commission Handicap de NEXEM : *« La teneur de ce plan reflète fidèlement les propositions émises et rend tout à fait possible son engagement dans une phase de mise en œuvre dont les modalités pourront être concertées et affinées autant que de besoin. Vous pourrez compter sur nous. »*

**Jean-Christian SOVRANO**, Directeur de l’autonomie et de la coordination des parcours de vie de la FEHAP : *« C’est une feuille de route très cohérente qui permet de reconnaître les ESAT comme outil incontournable de l’accompagnement dans l’emploi des personnes en situation de handicap. A noter également une vraie co-construction qui donne envie de décliner l’ensemble de la feuille selon le même mode opératoire. »*

**Prosper TEBOUL,** Directeur général de l’APF France Handicap : *« Je souhaite vous exprimer notre satisfaction à l’égard d’un plan qui présente 2 grandes forces : d’abord, une méthode d’élaboration basée sur la concertation qui a permis de co-construire les principales mesures de ce plan ; ensuite, son caractère global et cohérent dans lequel on retrouve de nombreuses propositions faites dans les groupes de travail. »*

**Jean-Louis LEDUC,** Directeur général de la Fédération APAJH : *« Grand merci pour votre engagement dans l’aboutissement de ce dossier. La méthodologie promue tout au long de ce chantier a été parfaite. Vous pourrez compter sur notre engagement pour poursuivre sur l’opérationnalisation des engagements et mesures liées. »*

**Christophe LECUYER,** Chargé de développement Trisomie 21 : *« Quel moment important, enfin de véritables leviers pour transformer l'offre ! »*

**Sabine LUCOT,** Directrice de l’établissement « Les amis de l’atelier » : *« Toute ma reconnaissance pour cet élan de transformation que nous attendions ! »*

**Caroline JEMMALI,** Présidente de l’Association Handicap Parlons VRAI et Secrétaire générale du syndicat UNTHI**: *«****Le syndicat UNTHI et l'association Handicap Parlons Vrai représentant 2 000 travailleurs d’ESAT sommes fiers d'avoir participé à la modernisation des ESAT. Nous sommes très contents des évolutions proposées. Bravo ! »*

**Jaouad HENOUN,** Directeur adjoint de l’ESAT de Ladapt Normandie : *« Merci encore pour ces actions d'amélioration de l'épanouissement des personnes accompagnées. Bien sûr, LADAPT se joindra volontiers aux groupes de travail à venir »*

Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées :

**seph.communication@pm.gouv.fr**